



- conseil d'administration du 7 juillet 2015 -

**RESOLUTION CA n°28-2015**  
**APPROBATION DE LA STRATEGIE SCIENTIFIQUE**  
**DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**  
**- 2015 – 2017 –**

Le Parc national des Pyrénées a été créé sur un territoire au patrimoine exceptionnel.

L'établissement public a pour vocation de le préserver, de le valoriser et de mettre en place un développement durable adapté à la préservation de ses richesses naturelles, paysagères et culturelles.

D'un point de vue réglementaire, il a pour mission de contribuer à la politique de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager et de soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi de ces patrimoines (*article R.331-22 du code de l'environnement*).

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 février 2007, sur les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux, indique par ailleurs que « *le cœur du Parc national constitue un espace de protection et de référence scientifique, d'enjeux national et international, permettant de suivre l'évolution des successions naturelles, dans le cadre notamment du suivi de la diversité biologique et du changement climatique* ».

La charte du Parc national des Pyrénées, approuvée en Conseil d'Etat par décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012 précise dans :

- l'objectif 1, que « *le cœur constitue un espace à forte naturalité ayant vocation à devenir un espace de référence pour la connaissance et la conservation à long terme* »,
- l'orientation 32, qu'il est nécessaire de « *mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et d'améliorer le partage et la diffusion de la connaissance* ».

Dans ce contexte, le Parc national des Pyrénées poursuit des activités à visée scientifique pour connaître les éléments constitutifs de son patrimoine ainsi que les facteurs (*activités humaines, changements globaux, etc...*) susceptibles d'avoir une influence sur son état et son évolution.

./..

L'élaboration d'une stratégie scientifique répond à un souci d'efficacité, de cohérence et de lisibilité de l'action scientifique du Parc national des Pyrénées, au sein de son territoire et plus largement au niveau national (*notamment au sein du collège des parcs nationaux français*) et international (*réseaux d'aires protégées*) ;

L'élargissement des compétences du Parc national des Pyrénées avec la mise en œuvre de la charte du territoire, l'émergence de problématiques nouvelles expliquent le besoin d'une stratégie scientifique.

#### Principes de la stratégie scientifique :

La stratégie scientifique est un document d'orientation qui, sur la base d'un état des lieux de l'existant :

- identifie les grands axes thématiques de travail,
- définit les priorités et les points importants à approfondir qui pourront être traités durant l'actuelle charte du territoire en fonction des ambitions et des moyens du Parc national des Pyrénées,
- précise le cadre méthodologique et les modalités de mise en œuvre.

Valable pour la durée de la charte, c'est-à-dire jusqu'en 2027, cette stratégie pourra être ajustée et révisée en fonction de l'avancement de la connaissance et des questionnements. Elle sera déclinée en plans d'actions quadriennaux concomitants avec les plans d'actions quadriennaux de la charte.

A l'issue de chaque plan d'actions, un bilan sera effectué pour rendre compte, au conseil scientifique, au conseil économique, social et culturel et au conseil d'administration, de l'avancée de la mise en œuvre de cette stratégie.

Ce document a été élaboré à l'issue d'un travail conséquent des équipes de l'établissement public et du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées.

En presque cinquante ans d'activité scientifique, un travail considérable a été réalisé par l'établissement public du Parc national des Pyrénées.

Le bilan de cette activité laisse apparaître :

- une amélioration conséquente de la connaissance depuis la création du Parc national des Pyrénées,
- une connaissance ciblée principalement sur les espèces patrimoniales faunistiques et dans une moindre mesure sur la flore, les habitats, les paysages et la culture,
- une connaissance qui mérite d'être enrichie d'un point de vue taxonomique (*invertébrés, fonges, espèces envahissantes, etc.*) et thématique (*géologie, interactions activités humaines-nature, changement global, etc.*),
- une méthodologie de collecte de données dont la robustesse peut être améliorée au fil de l'eau,

./..

- des données historiques dont la valorisation doit être précisée,
- des moyens financiers et humains globalement en baisse, mais un schéma de réorganisation 2015-2017 de l'établissement public, validé par la résolution CA numéro 9-2015 du conseil d'administration du 3 mars 2015, qui acte une légère augmentation des moyens humains sur l'activité scientifique,
- certaines compétences techniques critiques en interne à l'établissement : géologie, invertébrés notamment,
- une valorisation des travaux scientifiques qui mérite d'être amplifiée, en interne comme en externe.

La stratégie scientifique 2015-2027 affirme que l'action de connaissance du Parc national doit être tournée essentiellement vers l'aide à la gestion, sans pour autant négliger les responsabilités de l'établissement dans son rôle de sentinelle de l'environnement sur son territoire (*aspects relatifs à l'observation et à la veille écologiques*) et la vocation de la zone cœur à être une référence scientifique.

Elle dégage les axes de travail suivants :

- améliorer la vision de l'état des lieux de l'activité scientifique sur le territoire du Parc national des Pyrénées,
- hiérarchiser les priorités d'actions actuelles sur la connaissance des patrimoines naturel, paysager et culturel de manière à dégager des marges de manœuvre nécessaires à des rééquilibrages ou au renforcement de thématiques nouvelles,
- intégrer la dimension d'interdépendance et de solidarités entre les zones cœur et d'adhésion (*réseaux écologiques...*),
- définir les thématiques nouvelles (*changement climatique, prospective...*) sur lesquelles il faut porter l'effort,
- développer une approche plus intégratrice de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes,
- participer à l'évaluation de l'état de la biodiversité, pour mieux anticiper les évolutions et les modalités d'action.

Pour y parvenir, les leviers d'actions suivants apparaissent prégnants :

- adapter les modalités de travail entre la zone cœur et la zone d'adhésion,
- poursuivre l'amélioration de la robustesse des protocoles scientifiques et de la qualité des données, en intégrant les récentes avancées de la bio-statistique,
- poursuivre l'effort de gestion des données et l'intégration des données historiques dans les bases
- développer la capitalisation, la valorisation et la diffusion de la connaissance,
- développer les partenariats techniques et financiers pour maintenir un effort soutenu de renforcement de la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager,
- valoriser l'activité scientifique du parc auprès des différentes cibles,
- améliorer l'affichage de l'établissement dans l'activité scientifique à laquelle il participe.

../..

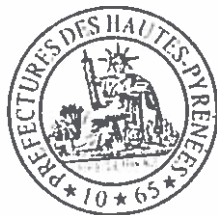
Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées,
- vu la démarche participative d'élaboration de la stratégie scientifique,
- vu les débats des séminaires scientifiques des 24 et 25 septembre 2014 et du 2 juin 2015,
- vu les débats du bureau du conseil scientifique du 2 décembre 2014 et du 5 juin 2015,
- vu les débats du conseil scientifique du 11 février 2015 et du 24 juin 2015,
- vu les débats du bureau du conseil d'administration du 16 juin 2015,
  - approuve la stratégie scientifique 2015 - 2027 telle qu'elle figure en annexe,
  - demande à Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées de rendre compte annuellement de son application devant le conseil scientifique, devant le conseil économique, social et culturel et devant le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées,
  - demande au conseil scientifique de suivre, en ses différentes séances, les conditions de mise en œuvre de la présente délibération,
  - demande que la présente délibération, et la stratégie scientifique annexée, soient adressées au ministère en charge de l'écologie en soulignant qu'elles ne pourront être mises en œuvre de manière efficace et sereine que si les emplois et dotations budgétaires sont maintenus.

Fait à Tarbes, le 7 juillet 2015.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON